

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 05 DECEMBRE 2017

- **Désignation** d'une Secrétaire de Séance : Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2017 : adopté**

II – Rapports

1 - MA3 - Décision modificative n°3

2 – 27562 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

3 – 27272 - Lyon 3e - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et Mme Michelle Cataldi portant sur la prise en charge des frais de toutes natures afférentes à l'expulsion des occupants sans droit ni titre du 278-280 rue Paul Bert à Lyon 3e - EI 03402 - Numéros inventaire 03402A010-03402B001-03402B002-03402B003-03402B004-03402T001-

4 – 27453 - Auditorium Maurice Ravel - Opération 03048640 - Subvention pour l'aménagement des espaces d'accueil au public, des espaces de travail et travaux de sécurité - Lancement de l'opération, révision et affectation de l'autorisation de programme 2016-1, programme 20005

5 – 27506 - Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 01-01-2018

6 – 27511 - Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires

7 – 27431 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon

8 – 27441 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

9 - 27436 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon

10 - 27434 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 79 rue Etienne Richerand à Lyon 3e, au profit du comité de coordination des associations du quartier Villette Paul Bert - EI n° 03199

11 – 27569 - Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

12 – 27430 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178, rue Garibaldi à Lyon 3e au profit de la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME) – EI n° 03195

13 - 27429 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté rue Garibaldi - portion située entre la rue Vauban à Lyon 6e et la rue d'Arménie à Lyon 3e

14 - 27240 - « Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social »

15 - 27245 - Attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 euros à la SAHLMAS en vue de la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud opération 03042002 et vote de l'AP 2017-1, programme 00001 - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante -

16 - 27401 - Avis du Conseil municipal sur l'arrêt de projet relatif à la révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

17 - 27284 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) située 15-33 rue Desaix à Lyon 3e

18 – MA3 - Lyon 03 - Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement

19 – MA3 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal

II - Questions diverses.

SEANCE DU : 05 DECEMBRE 2017

SAISINE DU : 20 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 06 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 29 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pascale COCHET, Patrick HUGUET, Amandine BARIOZ PLANCHE.

Absents excusés: Yann BEN HAYOUN, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pierre HEMON, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Mohamed-Hanafi, BENZAOUI, Alain QUESSADA.

Dépôts de pouvoirs : Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Pierre HEMON, Lionel LASSAGNE donnent pouvoir à Catherine PANASSIER, Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Françoise CHEVALLIER, Pierre BERAT pour les représenter et voter en leur nom.

Dépôts de pouvoir pour absence momentanée : Lionel LASSAGNE donne pouvoir à Pierre BERAT pour le représenter et voter en son nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 28 (23 + 5 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 08 novembre 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 08 novembre 2017.»

T. PHILIP : « Avant de passer à l'approbation du procès-verbal, permettez-moi de rendre hommage à un Montchatois que tout le monde connaît parmi nous, **Monsieur Robert BATAILLY**, décédé le 27 novembre dernier à l'âge de 83 ans.

Né en 1934, ce comptable de formation s'est très tôt investi en politique et notamment au Parti Radical. Adjoint au Maire de Lyon sous les mandatures de Louis PRADEL et Francisque COLLOMB, Maire du 8^{ème} arrondissement sous celle de Michel NOIR, Conseiller d'arrondissement sous Raymond BARRE, Robert BATAILLY fut également Conseiller général du Rhône pendant deux mandats et Député européen. C'est donc une véritable figure de la politique lyonnaise des trente dernières années qui s'est éteint en début de semaine dernière.

Mais au-delà de l'engagement politique, Robert BATAILLY c'était aussi une hyperactivité sur le plan associatif avec un engagement permanent dans la citoyenneté et dans le devoir de mémoire. Je retiens aussi de cet homme sa défense et son attachement sans faille au principe républicain de laïcité. C'était, en plus, un homme particulièrement bon vivant et cela, on s'en souvient, ne gâchait rien au plaisir de discuter avec lui, autour d'un déjeuner accompagné d'un bon pot lyonnais.

Cette semaine, de nombreux hommages ont été rendus à la mémoire de Robert BATAILLY. Je pense aux mots de David KIMELFELD, ceux de Georges KEPENEKIAN mais également ceux de Simone ANDRE ou encore ceux d'André SOULIER.

C'est donc à cette figure emblématique de notre ville et un habitant du quartier de Montchat que je souhaite que notre Conseil d'arrondissement puisse rendre hommage ce soir.

Je vous propose maintenant de passer au vote des rapports et avant cela, de bien vouloir approuver le PV de la séance du 8 novembre 2017 ».

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 novembre 2017 : adopté

I – Rapports

1 - MA3 - Décision modificative n°3

A.BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs chers Collègues, il s'agit en effet de la 3^e modification au budget primitif 2017. Il s'agit d'approuver l'affectation d'une dotation supplémentaire de 10 105 € à ce budget :

- 10 000 € pour la prise en charge de l'externalisation de prestations d'entretien des locaux
- et 105 € pour le financement d'actions lors du renouvellement des conseils de quartier.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, d'approuver favorablement ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – 27562 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

A.BLEY rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'approuver la prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du PLIE, le Plan Local d'Insertion de la Ville de Lyon. Je vous rappelle que la Maison pour l'emploi dédiée à l'insertion et l'emploi des adultes et la Mission Locale pour les jeunes de moins de 25 ans, sont les outils de la ville en la matière.

Les évolutions récentes ont conduit ces deux structures à développer un plan d'actions mutualisées dont l'une des principales actions du plan mutualisé est le PLIE dédiée aux personnes les plus éloignées de l'emploi, l'association ALLIES-PLIE de Lyon étant l'organisme intermédiaire pour la gestion des crédits du fonds social européen soutenant ces actions.

Avec l'avènement de la Métropole, la politique de la Ville de Lyon s'articule désormais avec le PMI'e Plan Métropolitain pour l'Insertion et l'Emploi 2016-2020 qui met l'accent sur un renforcement :

- de l'accès à l'emploi des personnes en insertion notamment des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

- et également le renforcement de la relation insertion avec le développement économique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole gère les crédits du FSE et notamment ceux du PLIE, tandis que les partenaires associatifs, dont l'association ALLIES-PLIE, assurent l'animation des actions sur le territoire de la Métropole.

Le plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi comporte :

- Le déploiement de 4 postes de chargés de liaison entreprise-emploi ;
- Le renforcement de la coordination des actions d'insertion dans le cadre des Commissions Locales d'Insertion, notamment pour les RSA ;
- Le renforcement de l'assistance aux entreprises dans la mise en œuvre de la politique d'insertion notamment des clauses d'insertion dans les marchés publics.

La Maison Lyon pour l'Emploi et la Métropole ont déjà fusionné leurs chartes respectives d'engagement des entreprises. Afin de permettre de poursuivre cette phase de transition sans rupture de l'action politique publique, il vous est demandé d'approuver un avenant de prorogation pour 2018 pour le PLIE de Lyon. Je sollicite, mes Chers Collègues, votre avis favorable sur ce rapport et je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – 27272 - Lyon 3e - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Lyon et Mme Michelle Cataldi portant sur la prise en charge des frais de toutes natures afférentes à l'expulsion des occupants sans droit ni titre du 278-280 rue Paul Bert à Lyon 3e - EI 03402 - Numéros inventaire 03402A010-03402B001-03402B002-03402B003-03402B004-03402T001-

D. HITZ rapporteur, donne lecture du dossier : « Par acte authentique en date des 10 et 17 novembre 2016, la Ville de Lyon a acquis des lots de copropriété situés 278-280, rue Paul Bert à Lyon 3^e, appartenant à Mme Michelle Cataldi.

L'acte précise que la Ville de Lyon serait propriétaire des biens vendus à compter du jour de la vente mais qu'elle en aurait la jouissance à compter du jour du paiement du prix, les biens vendus devant être à ladite date physiquement et juridiquement entièrement libres de toutes locations ou occupations quelconques et débarrassés de tous meubles ou objets mobiliers. Le 21 novembre 2016, Mme Michelle Cataldi a fait savoir à la Ville que le bien était squatté.

Cette dernière n'a cependant pas pris de disposition pour faire cesser cette occupation illicite. Afin de sécuriser les lieux et de ne pas retarder l'entrée en jouissance de ce bien immobilier par la Ville de Lyon, il allait de son intérêt de diligenter une procédure d'expulsion devant le Juge des référés du Tribunal d'Instance de Lyon. A la suite de divers constats d'huissier de justice, la Ville, par acte du 11 mai 2017, a assigné les occupants sans droit, ni titre devant le juge des référés du Tribunal d'Instance de Lyon. Par ordonnance du 26 mai 2017, le juge a fait droit aux demandes de la Ville en l'autorisant à faire procéder à l'expulsion desdits occupants.

L'expulsion a été exécutée, avec le concours de la force publique, le 11 septembre 2017.

Les occupants ayant déclaré occuper l'immeuble depuis le mois d'octobre 2016, la Ville a demandé à Mme Cataldi le remboursement des frais consécutifs à cette occupation illicite, lesquels s'élèvent à la somme totale de 11 456 €. Assistées de leur conseil respectif, la Ville et la venderesse ont récemment trouvé un accord. Il a été convenu que Mme Cataldi prendrait à sa charge 75 % de l'ensemble des frais supportés par la Ville soit 8 592 €, et que le solde de 2 864 € TTC, soit 25 %, resterait à la charge de la Ville de Lyon. Il vous est proposé donc d'approuver ce protocole. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – 27453 - Auditorium Maurice Ravel - Opération 03048640 - Subvention pour l'aménagement des espaces d'accueil au public, des espaces de travail et travaux de sécurité - Lancement de l'opération, révision et affectation de l'autorisation de programme 2016-1, programme 20005

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Monsieur Le Maire, mes cher.e.s Collègues, comme vous le savez, nous en avons parlé plusieurs fois dans ce conseil, des travaux sont programmés pour l'auditorium, à l'intérieur essentiellement : l'aménagement de vestiaires, l'installation de bureaux pour le service communication, la mise au propre des bureaux du rez-de-chaussée, la création d'espace de repos, et la création d'un studio de percussions.

Mais parallèlement à ces travaux programmés, comme tous les bâtiments des années 70, l'auditorium comporte de l'amiante. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup plus d'amiante que prévu. Il faut donc organiser un désamiantage plus important et c'est l'objet de cette délibération. Je vous demande de voter favorablement pour ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – 27506 - Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 01-01-2018

A. ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « Je ferai très court, il y a, pour ceux qui ont lu et qui ont l'œil averti, aucun changement. Si ce n'est un petit alinéa en ce qui concerne le centre nautique Tony Bertrand, anciennement appelé la piscine du Rhône. Jusque-là, les agents de la Ville de Lyon avaient le droit à un tarif réduit. Suite à une demande du tribunal administratif, ils n'auront plus le droit à ce tarif réduit. C'est la seule modification de tarif qu'il y ait sur cette délibération. Je vous remercie de voter en faveur de cette délibération ».

P. BERAT : « Certes, il n'y a qu'une modification qui est minime mais on nous demande de revoter l'ensemble des tarifs. On est obligé de se prononcer sur l'ensemble des tarifs. On trouve que pour ce qui est de Tony Bertrand, il y a un tarif qui est un peu excessif pour les lyonnais. Deuxièmement, on regrette toujours qu'il n'y ait pas de tarif spécifique aux lyonnais comme ça existe dans les communes qui sont autour de la Ville de Lyon. Bron Villeurbanne, Caluire, il y a des tarifs bonifiés pour les habitants. On ne comprend pas pourquoi ce n'est toujours pas le cas sur Lyon. D'autant plus que Lyon fait partie de certains SIVU qui gèrent des équipements où il y a des tarifs spécifiques pour les habitants des communes. Donc pour ces deux raisons et comme on l'a fait pour les deux dernières délibérations sur le sujet, nous votons contre ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte À LA MAJORITE

Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés : P. BERAT+ pouvoir L. LASSAGNE, P. HUGUET

6 – 27511 - Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires

Y. BEN HAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs, cher.e.s Collègues, il s'agit d'une délibération qui a vocation à délibérer pour la période de janvier à juin 2018 sur les classes transplantées. On en parle régulièrement, les classe péniches et les classes sciences. Elles sont attribuées par La Ville aux différentes écoles de la ville et donc de l'arrondissement. En ce qui nous concerne, il s'agit de 12 classes transplantées, 2 classes péniches et 4 classes sciences ce qui ne fait pas loin de 500 enfants concernés par ces différentes dispositions que nous mettons en œuvre depuis un certain nombre d'années maintenant et avec succès. Je vous remercie et je vous demande bien vouloir adopter ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – 27431 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon

C. RICHNER rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, dans ce projet de délibération, il s'agit de renouveler le soutien de la Ville de Lyon, par de nouvelles conventions, aux huit Maisons de l'enfance pour la période 2018 – 2020. Pour votre information, si la valeur annuelle totale des biens immobiliers mis à disposition par la Ville de Lyon au bénéfice des maisons de l'enfance représente la somme de 596 526 euros, la valeur locative de la Maison de l'enfance 3^{ème} Est est de 69 000 euros. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 – 27441 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Ce rapport fait suite à la délibération votée en juillet dernier, relative au contrat de ville 2015-2020. Il s'agit aujourd'hui d'actualiser les montants de financement Etat/Ville/Métropole et la répartition entre la Ville et la Métropole afin de permettre la mise en œuvre du projet de territoire par les agents des missions territoriales.

Parmi les actions mises en œuvre, je voulais citer les enquêtes « écoute habitants », l'évaluation en continu de la politique de la convention territoriale et la réalisation de la « ville inclusive » visant à favoriser l'égalité des femmes et des hommes dans l'espace public. Je rappelle que, nous concernant, la géographie prioritaire s'applique au quartier Moncey/Voltaire. Je vous remercie Mesdames et Messieurs de bien vouloir approuver ce projet de délibération ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - 27436 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'un avenant aux conventions de mise à disposition de locaux communaux, à titre gratuit, aux MJC et centres sociaux lyonnais, dans la continuité du rapport que Madame RICHNER nous a présenté sur les Maisons de l'Enfance. Avec, il faut le préciser, de nouvelles dispositions, dans cet avenant, relatives à l'accessibilité et à la mesure de la qualité de l'air dans ces Etablissements Recevant du Public. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - 27434 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 79 rue Etienne Richerand à Lyon 3e, au profit du comité de coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert - EI n° 03199

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Nous sommes toujours dans le cadre des renouvellements de conventions, au bénéfice cette fois-ci du Comité de coordination des associations de quartier Vilette Paul Bert. Ce comité gère la Maison de quartier et ce local de la rue Etienne Richerand qui est loué dans le secteur privé et mis à disposition par la Ville de Lyon à ce comité jusqu'au 31 décembre 2020. Rien de particulier concernant ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 – 27569 - Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Comme l'an dernier, nous sommes consultés sur l'ensemble des subventions allouées aux associations pour l'exercice 2018. Vous trouverez la liste annexée au projet de délibération avec l'ensemble des subventions que nous connaissons à cette date. Je vous remercie de bien vouloir l'approuver. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 – 27430 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 178, rue Garibaldi à Lyon 3e au profit de la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures (FNAME) – EI n° 03195

M. ROY rapporteure, donne lecture du dossier : « Mesdames et Messieurs, cher.e.s Collègues, il s'agit de l'approbation du renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un local, situé au 178 rue Garibaldi à Lyon 3^e, pour la FNAME, Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures. Cette fédération a pour but de permettre aux personnes qui ont effectué des Missions Extérieures et des Opérations Extérieures de se regrouper pour faire connaître leur mission et de venir en aide à leurs compagnons blessés en facilitant leur réinsertion notamment sur le plan de l'emploi ou du logement. Du reste, cette fédération nationale contribue à des actions humanitaires et soutient moralement leurs compagnons déployés en mission. Actuellement, il y a notamment trois grandes OPEX, l'opération BARKHANE en Afrique, CHAMMAL en Syrie et Irak et DAMAN au Liban. La FNAME va s'accroître des soldats de ces différentes opérations.

La FNAME est fixée à Lyon depuis plus de 25 ans. Le local dont il est question ici a une surface de 162 m² sur deux niveaux, un rez-de-chaussée et un sous-sol. La Ville de Lyon autorise à titre gracieux la mise à disposition de ce local, propriété de Grand Lyon Habitat, à la FNAME. La gratuité ne comprend pas les dépenses des consommations de fluides et de téléphone. Cette nouvelle convention a une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018. La présente convention n'ouvre pas droit à renouvellement d'office. Je vous remercie d'approuver cette convention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - 27429 - Approbation d'une convention de gestion du dispositif de propreté rue Garibaldi - portion située entre la rue Vauban à Lyon 6e et la rue d'Arménie à Lyon 3e

F. VIDAL rapporteur, donne lecture du dossier : « Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs, cher.e.s Collègues, vous savez que la rue Garibaldi a été réaménagée. Il s'agit donc de l'entretien de cette rue. Un premier tronçon a déjà été livré pour la partie de la rue Garibaldi située entre la rue Vauban et la Rue Mazonod. Cet espace doit être entretenu par les personnes publiques compétentes, à savoir la Métropole de Lyon pour les espaces minéraux et de la Ville de Lyon pour les espaces végétaux. Dans un souci de qualité globale des espaces publics, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont choisi de confier à un intervenant unique, en l'espèce la Métropole, le nettoyage de cet espace. La Métropole prendra en charge, en plus du nettoyage manuel et mécanisé des voies trottoir et cheminement communautaire qui relève de son domaine de compétences, le nettoyage manuel, notamment le piquetage des espaces verts. La superficie des espaces verts ainsi nettoyés sera à la charge de la Métropole. L'entretien horticole sera à la charge des espaces verts publics. Il y aura un seul intervenant sur l'ensemble de cette portion de la rue Garibaldi dans un souci de qualité de l'entretien de cette avenue qui est destinée à être très passante. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

T.PHILIP : « Nous avons un rapport en plus, le numéro 14 qui est arrivé en retard. C'est un rapport qui concerne l'engagement de la Ville sur le logement social de manière triennale. La commission a

souhaité que les arrondissements puissent avoir connaissance de ce rapport. S'il n'y a pas d'opposition au fait que je le rajoute à l'ordre du jour, nous allons en discuter. Pas d'opposition »

14 - 27240 - « Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social »

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur Le Maire, cher.e.s Collègue, la Ville de Lyon a obligation de réaliser des logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi de Solidarités et Renouvellement Urbains, la loi SRU du 13 décembre 2000. La 5^e période triennale 2014-2016 qui s'est achevée fin 2016 a fait l'objet d'un bilan transmis pour le préfet.

Sur les 4 800 logements que la Ville de Lyon s'était fixés comme objectif triennal par délibération du conseil municipal du 19 décembre 2014. Ce sont 5 772 logements qui peuvent être décomptés sur la période 2014-2016, soit un taux de réalisation de 120% de l'objectif. En 2001 et 2016, le parc de logements sociaux sur le territoire de la Ville de Lyon a augmenté de 12 174 logements sociaux SRU. Le taux SRU est ainsi passé de 17.72% au premier janvier 2001 à 20.18% au premier janvier 2016 soit 53 583 logements. Sur cette période, les taux ont progressé, le plus dans le 2^e, le 6^e, et le 7^e arrondissement et régressé dans le 9^e; Résultat de l'effort de rééquilibrage de la production à l'échelle du territoire de la ville et des opérations de renouvellement urbain. Dans le 8^e arrondissement le nombre de logements stagne alors qu'il est visé à terme une diminution. La Ville réalise ainsi les objectifs majeurs de sa politique du logement : accroître la production d'une part, et renforcer la mixité sociale dans tous les arrondissements d'autre part.

La Loi SRU a été modifiée pour la loi Duflot du 18 janvier 2013 et induit le relèvement du taux minimal de logements locatifs sociaux de 20 à 25 % pour les zones tendues comme Lyon. Pour 2017-2019, cette contrainte s'approche de l'engagement actuelle de la Ville de Lyon. Donc tout continue dans ce meilleur des mondes. La Ville va donc devoir s'engager pour les 3 prochaines années, à minima, sur l'objectif théorique fixé par la loi soit 4 268 logements. La loi a prévu de garantir la diversité des logements locatifs. La part des PLAI doit être au moins égale à 30%, les PLUS à 40%, les PLS à 30%. Il vous est proposé un engagement triennal fixant un objectif de 1600 logements sociaux par an pour la période 2017-2019 soit un total de 4800 logements. Ce nouvel engagement triennal permettra de répondre à la demande croissante de logements environ 25 500 demandeurs pour l'année 2016, la tension pour l'accès au logement des plus défavorisés, en effet, ne faiblit pas. Sont mobilisés les outils du plan local d'urbanisme, PLU-H notamment et les SMS pour arriver à produire l'ensemble de ces logements ainsi que les droits de préemption et les acquisitions amiables.

Ainsi, l'objectif de logements sociaux à produire pour la période triennale 2017-2019 au titre de la loi SRU est fixé à 4800 logements pour le territoire de la Ville de Lyon et je vous remercie de valider cet objectif.

Pour rappel, les objectifs pour le 3^e arrondissement pour la période 2014-2016 étaient de 320 logements. On a atteint notre objectif puisqu'on a réalisé 321 logements et le taux SRU est de 16.77. Pour le plan triennal 2017-2019, donc ce nouveau plan, l'objectif est le même : 320 nouveaux logements. Je vous remercie. »

P. BERAT : « Monsieur Le Maire, merci. Une demande et une explication de vote. La demande comme on l'a expliqué en commission, on aimerait bien avoir la déclinaison, l'atteinte des objectifs pour la même période pour notre arrondissement. Les mêmes chiffres que ceux indiqués pour l'ensemble de la ville mais pour le 3^e. »

T. PHILIP : « 321 alors que l'objectif « était 320. »

P. BERAT : « Comme sur le tableau pour les différentes périodes. »

C. PANASSIER : « Non, simplement pour le plan triennal qui vient de s'achever, on avait un objectif de 320. On a réalisé 321 et pour le prochain celui qui s'annonce, qui fait l'objet de ce rapport, on a le même objectif donc 320 nouveaux logements supplémentaires. »

P. BERAT : « Et sur les périodes précédentes ? »

C. PANASSIER : « Je n'ai pas les chiffres exacts mais je pourrai vous les communiquer la prochaine fois. »

T. PHILIP : « Précédemment, on avait réalisé les objectifs. »

C. PANASSIER : « Oui, on les dépasse à l'échelle de la ville depuis un moment mais également dans le 3^e. C'est un peu plus difficile mais on arrive à atteindre les objectifs dans le 3^e également. »

P. BERAT : « Si vous pouvez me les communiquer après, je suis preneur.

Et l'explication de vote, on va voter contre ce rapport qui est quand même l'expression d'une logique comptable de réalisation de constructions. On le verra tout à l'heure dans le débat sur le PLU-H. Je pense qu'on cherche à tout prix à atteindre ces objectifs et à les dépasser puisqu'effectivement on voit que sur toutes les périodes, on les a dépassés et largement. Je pense que ça se traduit au plan de l'urbanisme de notre ville par des implantations qui ne sont pas toujours pertinentes. Donc on votera contre ce rapport. »

F. CHEVALLIER : « Je voulais au contraire souligner l'engagement et l'effort de la Ville qui fait plus, comme l'a expliqué Catherine, que les objectifs réglementaires fixés par l'Etat et qui, jusqu'à présent, dépasse à chaque fois les objectifs qu'elle s'est fixés. Il y a vraiment un enjeu sur le logement social. C'est bien qu'on ait maintenu aussi le taux de 25% à atteindre car vu la demande et la dégradation des conditions de vie, c'est important d'avoir ce genre d'objectif.

Je voulais aussi dire notre inquiétude sur le fait que pour arriver à ces objectifs, il faudra que l'Etat maintienne ses engagements financiers. Pour la ville et la Métropole, vu les engagements qui sont pris, on n'a pas ce souci-là. Il faudra aussi que les organismes, les bailleurs sociaux aient les moyens de le faire. On peut avoir un peu d'inquiétude avec les mesures qui ont été prises récemment sur le logement social, qui j'espère, seront amoindries ou compensées on ne sait pas encore comment. Il peut y avoir une inquiétude sur le fait que la ville n'est pas la seule actrice dans ce domaine. J'espère fortement que cette inquiétude sera levée et qu'on atteindra bien les objectifs que l'on s'est fixés»

C. PANASSIER : « La loi de finance actuellement en discussion va avoir un impact sur le financement des bailleurs sociaux, ce qui pose toutes les questions qui viennent d'être soulignées. Par rapport à votre appréciation Monsieur BERAT, effectivement, on a des vues différentes c'est à dire qu'on constate quand même que le nombre de demandes est vraiment en augmentation et qu'on a un nouveau public pauvre qui est les travailleurs pauvres. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on veut garder de la mixité et on ne veut pas que la ville de Lyon se gentrifie complètement mais qu'elle continue à accueillir des revenus modeste. Pour les gens qui travaillent, le salaire ne suffit plus à payer les locations dans le privé bien souvent. Il y a une demande de logement social qui ne cesse effectivement de croître. Il nous semble important de répondre à cette attente. L'autre fait, c'est de ne plus concentrer les logements dans des mêmes quartiers, dans le 3^e on n'est pas tellement touché comme à l'inverse du 8^e où il y des grands quartiers comme les Etats-Unis, Mermoz etc. L'idée c'est justement de ne pas reproduire des lieux de concentration et d'avoir une répartition. C'est tout l'enjeu de la mixité et à part pour le 8^e dont je parlais tout à l'heure, ça a progressé partout et on est plutôt, nous aussi, assez satisfait de ce résultat. »

R. JACQUET : « Bien entendu je voterai ce rapport avec détermination pour les raisons que mes deux collègues précédentes viennent de nous expliquer. Donc, je ne développerai pas. Je voulais simplement émettre une petite réserve. Nos efforts se traduisent par un nombre de logements dans notre arrondissement, comme dans notre ville, qui augmente puisqu'on construit beaucoup. Donc le nombre de logements de référence pour calculer les 25 % mathématiquement mais l'objectif et plutôt social que mathématique, Monsieur BERAT, mais pour atteindre 25% qui est un minimum pour répondre aux attentes et aux besoins, je crains que 1600 logements ne suffisent pas et qu'il faudrait plutôt monter notre objectif à 2000. C'est juste une petite réserve que je soumetts au débat. Merci. »

P. BERAT : « Suite à ce qu'a dit madame PANASSIER, le premier point c'est qu'on est au-delà des objectifs. Vous l'avez dit un peu vite mais nous sommes au-delà des objectifs que la ville s'est donné elle-même et pas seulement au-delà des seuls objectifs réglementaires. C'est-à-dire que la ville se donne des objectifs, on ne va pas au-delà de ces objectifs, c'est ça qui est en question. Le deuxième point madame PANASSIER, moi, je ne fais pas le même constat que vous. Aujourd'hui on se rend compte dans la Ville de Lyon que ce sont les classes moyennes, les familles moyennes qui sont

obligées d'aller habiter à l'extérieur parce qu'elles ne peuvent plus se loger dans la ville. Finalement aujourd'hui, on a une Ville de Lyon qui devient d'une part du logement social et d'autre part du logement haut de gamme. L'enjeu est : « comment fait-on en sorte que dans la Ville de Lyon toutes les catégories sociales puissent habiter ? » Le premier enjeu, je le vois aujourd'hui dans les classes moyennes notamment pour que les familles puissent rester habiter dans Lyon. C'est ça qui me paraît être le principal enjeu. Votre rapport ne le règle pas parce que ces familles n'ont pas accès aux logements sociaux et vous le savez très bien. Au-delà de la théorie et je ne sais quel pourcentage de la population française a le droit en théorie au logement social, on sait bien que la réalité est tout autre et que les bénéficiaires sont beaucoup plus concentrés. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte À LA MAJORITE

Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés

(P. BERAT, P. HUGUET, L. LASSAGNE)

15 - 27245 - Attribution d'une subvention d'investissement de 500 000 euros à la SAHLMAS en vue de la reconstruction de l'Hôtel Social Riboud opération 03042002 et vote de l'AP 2017-1, programme 00001 - Approbation et autorisation de signature de la convention de financement correspondante -

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Par délibération du 9 juillet 2015 vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet de l'Hôtel social Riboud. L'association LAHSO a pour finalité la mise en œuvre et la gestion de service susceptible de faciliter la réinsertion sociale des personnes précarisées sans logement stable, sans ressources ou sans emploi. Cette association gère plusieurs centres d'hébergement dont l'Hôtel social Riboud. La vétusté, est vraiment le mot est faible, des locaux du CHRS Riboud nécessite sa démolition et sa reconstruction. La SAHLMAS qui a emménagé dans la résidence peut accueillir un nouveau bâtiment sur le site de son ancien siège, rue D'Aubigny qui est démolie. Cette étude a conduit, en étroite concertation avec La Ville s'agissant notamment du financement du programme mais aussi avec l'arrondissement, à une première réunion d'architecte conseil qui a permis d'entériner un projet suite à concours. Celui-ci répond aux exigences particulières pour ce type d'équipement et le public accueilli. Sur le plan architectural, il s'inscrit dans l'esprit Part-Dieu à travers une réécriture de l'architecture du 20^e caractéristique de ce secteur. Je vous remercie d'approuver ce rapport. Ce projet est vraiment attendu et on peut faire passer un premier visuel du bâtiment, du projet de l'architecte VERA. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme SERAPHIN ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

16 - 27401 - Avis du Conseil municipal sur l'arrêt de projet relatif à la révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Le rapport sur le PLU-H qui vous est soumis ce soir concerne la révision générale du PLU qui devient PLUH puisqu'il intègre le Programme Local pour l'Habitat. Il s'inscrit en cohérence avec le SCOT voté en 2010. Il reprend les grands principes du projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, qui ont été définis et qui sont donc déclinés dans tous les territoires des 59 communes qui composent la métropole.

Je vous rappelle les 4 grands enjeux, 4 grands défis qui ont été définis et dont nous avons déjà parlé.

Une agglomération plus attractive et rayonnante

Développer l'attractivité de l'agglomération en accompagnant le renforcement des pôles universitaires, la construction du logement pour les étudiants, le développement d'un cadre de vie de qualité s'appuyant sur le patrimoine naturel et le bâti, l'augmentation des modes doux, la végétalisation de la ville ; mais aussi en confortant l'offre commerciale de l'hyper centre, les grands équipements et l'hébergement touristique.

Un défi économique : une agglomération plus active et créatrice d'emplois

Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois diversifiés durables en garantissant les capacités de développement et de renouvellement des zones économiques, et en facilitant les grands projets économiques et urbains avec la création d'une zone de grands projets à l'exemple de la Part Dieu(UPr).

Le défi de la solidarité : une agglomération plus accueillante et solidaire

Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous dans un souci de mixité, production de 8 000 logements par an dont 45% de logements accessibles : sociaux pour les plus précaires et pour les couches moyennes inférieures du logement abordables et en accession sociale à la propriété) avec une répartition solidaire de l'effort de construction au niveau territorial, une réhabilitation de l'existant et une fluidification des dispositifs d'hébergement en lien avec l'Etat

Un défi environnemental : une agglomération plus durable

Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants en maîtrisant l'étalement urbain et en préservant la trame verte et bleue ; en développant prioritairement les constructions sur les secteurs bien desservis par les transport en commun et en développant les transport en commun (ex: T6) ; en renforçant la présence de la nature en ville et en incitant à une architecture bioclimatique.

➤ Les principales évolutions à retenir entre le PLU, actuellement en vigueur et le future PLU-H.

Je vais vous en citer quelques –une. C'est un gros document je ne rentrerai pas en détail

Une évolution est qu'il s'écrit dans un nouveau vocabulaire dans un souci d'harmonisation sur l'ensemble des territoires de l'agglomération. Pour que l'on parle d'une seule voix de la même chose que l'on soit à Quincieux, Saint Priest ou Lyon.

Et surtout, il renforce à la fois la protection du patrimoine bâti et la prise en compte des enjeux environnementaux.

Ainsi, à l'échelle de l'agglomération comme sur la ville de Lyon ou dans notre arrondissement, le nombre de périmètres d'intérêt patrimonial (PIP) et d'éléments bâtis patrimoniaux (EBP) augmente sensiblement. A l'échelle de l'agglomération, il y avait 36 PIP il y en aura 345 PIP dans le PLUH. On compte 455 éléments bâtis patrimoniaux, EBP aujourd'hui, dans le PLU ; le PLUH a identifié 1700 EBP. Par ailleurs l'OAP, l'orientation d'aménagement et de programmation sur le périmètre UNESCO renforce la protection du patrimoine du cœur de la ville (presqu'île, pentes croix rousse et saint jean).

En matière d'environnement, ce nouveau PLUH est plus ambitieux que l'actuel PLU. Il renforce la trame verte et bleue et accorde une plus grande attention aux enjeux environnementaux à travers notamment la mise en valeur du Rhône et de la Saône, la limitation de l'étalement urbain et la protection des grandes entités paysagères (Mont d'Or, Vallons de l'Ouest, plateaux agricoles, grands parcs, etc.). Le PLUH compte 1 452 hectares d'Espace vert à mettre en valeur – les EVV, et 762 hectares d'Espaces boisés classés – les EBC. De plus, le coefficient de pleine terre dans les constructions de 20% peut aller dans certaines zones jusqu'à 50%.

En ce qui concerne l'habitat, le principe est de poursuivre le développement résidentiel pour répondre aux demandes en général, et en particulier d'accroître l'offre de logements abordables dans un souci de mixité. Une production de l'ordre de 8000 à 8500 logements par an est ainsi envisagée. Une priorité est accordée au logement pour les jeunes, les étudiants et les personnes âgées et les personnes handicapées

L'accent est également mis sur l'amélioration du parc existant, la résorption de l'habitat indigne on est particulièrement concerne dans notre arrondissement dans le quartier de la Guillotière et l'éco rénovation notamment dans les parcs des années 60. Voilà pour les éléments principaux à retenir

➤ La progression vers l'adoption du PLUH

Le 11 septembre dernier, les élus de la métropole dont certains d'entre nous font partie, ont arrêté le bilan de la concertation et le projet de révision du PLUH. En cette fin d'année, les 59 communes sont donc amenées à valider ces grands principes, et c'est ce qui vous est demandé ce soir. Le conseil municipal du 18 décembre prochain va prononcer un avis favorable sur le projet largement travaillé

avec les arrondissements et surtout dans un partenariat constant entre les services concernés de la ville et de la métropole avec le soutien de l'agence d'urbanisme.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'investissement et l'expertise des agents mobilisés sur cet immense et complexe travail ; la ville s'achemine donc naturellement vers un avis favorable mais a toutefois émis un certain nombre de remarques et de propositions qui sont présentées en annexe du rapport qui vous est soumis ce soir.

- La Ville émet un certain nombre de propositions sur certains secteurs d'arrondissements pour s'adapter aux dernières évolutions ou corriger des oublis ou des erreurs.
Pour notre arrondissement, elles concernent notamment des ajustements pour s'adapter à l'évolution du projet Part Dieu (côté Lafayette, animation commerciale côté Villette ou localisation préférentielle pour équipement sportif sur le secteur Mouton Duvernet, un emplacement réservé qui est cher à notre maire), mais précise aussi notamment une localisation préférentielle pour équipement public rue Richerand et un Emplacement Réservé pour équipements publics également rue Paul Bert.
- Plus globalement les remarques de la Ville de Lyon portent
 - o sur des propositions d'amélioration du règlement de l'OAP UNESCO qui concerne le cœur de la ville, c'est l'objet de l'annexe 1,
 - o et des demandes de précisions pour une meilleure lisibilité des documents et donc une meilleure compréhension et donc une plus grande interprétation commune des dits documents. C'est un point fondamentale que de pouvoir lire comprendre et interpréter tous de la même les réglementations du PLU-H. C'est très important pour éviter toute mauvaise interprétation qui conduit les services comme les porteurs de projets à perdre du temps, de l'argent, qui génère des recours et surtout freinent inutilement les projets, c'est vrai pour les promoteurs comme pour les particuliers qui sont les uns comme les autres légitimement toujours pressés.

Aujourd'hui, le PLUH est en consultation chez nos partenaires institutionnels (SYTRAL, Etat, etc.) C'est la procédure prévue par le code de l'urbanisme qui doit être scrupuleusement respectée.

Il sera soumis à enquête publique au printemps prochain. A ce moment-là, tout le monde aura accès aux documents mais aussi aux remarques et modifications que vont apporter les partenaires. Une information donnée aujourd'hui peut être partielle et incomplète.

Par exemple, l'État peut demander au travers de son avis de modifier un zonage sur un territoire, ou une servitude. La consultation n'est donc à ce jour que possible dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs.

Dans notre arrondissement et c'est un élément que Rolland Jacquet a souligné à plusieurs reprises et appelé de ses souhaits, nous organiserons et c'est bien normal et c'est bien légitime, à ce moment-là une réunion d'information la plus large possible préalable à l'enquête publique. Un travail de synthèse sera réalisé à l'automne pour prendre en compte l'avis des commissaires enquêteurs et le Conseil de Métropole se prononcera en fin d'année 2018 pour une mise en œuvre début 2019.

Je vous avoue que tout le monde attend avec impatience cette mise en œuvre, car tout changement de réglementation d'une telle importance freine les projets, paralyse notre dynamique de développement si attendue par nos concitoyens qui trouvent déjà que le temps public particulièrement long !

Je vous remercie donc d'approuver ce rapport, les propositions de clarifications et de précisions de la ville, mais aussi ces grands principes du PLUH dont nous discutons depuis des années maintenant dans nos assemblées et plus largement dans les diverses réunions de concertation. Près de 9 500 personnes se sont mobilisées sur ce projet à l'échelle de l'agglomération. Je tiens d'ailleurs encore une fois à remercier pour leur contribution tous ceux qui se sont mobilisés, les CIL, les Conseils de quartier, les associations et bien sûr les élus. Et à remercier bien évidemment et tous particulièrement les personnes à la ville, à la métropole, chez les bailleurs et autres partenaires qui se mobilisent sur cet important projet qui, je le redis, encadre le développement de notre métropole. Cet outil réglementaire est effectivement essentiel pour les 15 années à venir, mais, et nous avons eu l'accord de la Métropole, il fera l'objet de modifications régulières qui seront soumises dans nos

différentes assemblées pour sans cesse mieux s'adapter aux évolutions des territoires de l'agglomération. Je vous remercie de votre attention. »

Françoise CHEVALIER : « Effectivement comme tu l'as dit Catherine, ce PLU-H est plus ambitieux que le précédent, qui est plus compatible avec la transition écologique, mais à lui seul, il ne garantit pas cette transition, il faudra bien décider, comme on le fait actuellement, des mesures et investissements nécessaires. Je voulais revenir sur quelques points forts de ce PLU-H :

- la densification autour des axes forts de transport en commun pour répondre à la demande de logement et de logement social ;
- la réduction de la surface urbanisable, +700 ha rendus à la nature sur la Métropole ;
- une surface urbanisable limitée à 50 % du territoire de la Métropole ;
- des normes de stationnement diminuant les émissions de gaz à effet de serre : moins d'emplacements de stationnement pour les voitures sur les zones proches des stations de transport en commun, normes plus importantes pour le stationnement vélo qui sont largement augmentées (1,5 m² pour 60 m² de surface de plancher contre 1m² pour 100 m² dans le PLU actuel);
- renforcement de la nature en ville :
- l'instauration de périmètres d'intérêt patrimonial.

Nous avons quelques petits regrets sur le fait que sur les toitures plates, on n'en ait pas profité pour légiférer sur la présence de la végétalisation voire de production photovoltaïque. Et Il n'y a pas eu de mise en place de coefficient de biodiversité comme dans le PLU parisien mais le coefficient de pleine terre peut jouer ce rôle-là par rapport à la biodiversité.

Quelques remarques rapidement sur le 3^e : Sur le projet de la Part-Dieu, on a les hauteurs de bâtiments qui sont affichées sur le PLU. On retrouve les hauteurs, j'ai vérifié pour les projets annoncés dans le cadre des réunions publiques : projet Tolyon à côté de la gare, projet angle Lafayette /Villette. Je n'ai pas vu de nouveaux projets de grandes tours inscrits dans ce PLU. Pour nous c'est plutôt une bonne chose qu'on limite ce genre de construction.

J'ai aussi un autre regret c'est que dans le cadre du quartier de la Part-Dieu, on n'ait pas eu d'emplacement réservé pour un nouveau groupe scolaire. Je l'avais déjà exprimé et cela aurait pu être fait par principe de précaution car il n'y a pas de garantie aujourd'hui que les agrandissements qui vont être faits à Léon Jouhaux et Jean -Jaurès soient suffisants. Il aurait peut-être été bien d'avoir un emplacement réservé pour cela.

Par contre, nous approuvons que dans les modifications proposées par la ville, on ait des modifications pour des emplacements réservés comme un équipement sportif à la Part-Dieu Sud, j'ai repéré également un équipement socio culturel rue Richerand. On a besoin de ces équipements et c'est bien de les prévoir pour l'avenir. La nouvelle que tu viens de donner sur une réunion publique en préalable de l'enquête publique, je pense que c'est vraiment nécessaire pour que les gens aient l'information ».

P.BERAT : « Merci Monsieur Le maire. Notre débat sur le projet PLU-H est un moment important, chacun le sait, puisque ça a été dit, ce PLU fixe les règles de construction et planifie les aménagements de la Métropole donc dans notre ville et dans nos quartiers. Il définit en quelque sorte la ville de demain. Madame PANASSIER, vous nous avez présenté les grands principes, les grands objectifs. Simplement un PLU-H, ce n'est pas que ça et ce sont aussi des règles, des règlements, des hauteurs et pour les habitants de l'arrondissement c'est aussi ça et c'est peut-être surtout cela qui les intéressent comment ces principes se concrétisent dans leur quartier. C'est un peu de cela que je vais parler aujourd'hui puisque notre avis porte sur ce qui se fait dans le 3^e arrondissement qui comme vous le savez est un arrondissement, comme on dit en urbanisme, un arrondissement « qui n'est pas fini ». Il est encore en évolution avec un grand projet de la Part-Dieu et beaucoup de secteurs qui connaissent et qui vont connaître des mutations parce que tel est l'urbanisme du 3^e.

Dans notre arrondissement particulièrement, ces futures règles sont déterminantes parce que ce sont elles qui vont régler ces mutations. Ces règles pour une quinzaine d'années vont décider de l'évolution de l'identité des quartiers, du niveau de densité de l'habitat, des possibilités de réaliser

des équipements pour la population, l'avenir des centres de quartiers commerciaux, les conditions de stationnement, donc c'est quelque chose de tout à fait déterminant.

Depuis plusieurs années, nous vous avons alertés sur des évolutions défavorables, à notre avis, de ce qui se passe dans le 3^e. La perte d'identité et des atouts du quartier de Monchat, un projet Part-Dieu qui ne donne pas toute sa place aux habitants et qui néglige notamment ses effets sur les zones périphériques de Vilette, de Sans Souci et du cours Lafayette. Tout cela est lié aux règles d'urbanisme.

Alors on a analysé avec une grande attention ce projet de PLU-H qui est élaboré en étroite relation avec vous (Mme PANASSIER) et vous Monsieur Le Maire qui êtes à la fois maire d'arrondissement et vice-président de la Métropole et qui êtes donc au cœur du système. Il n'est pas aisé de rendre un avis sur un projet de PLU-H. C'est un document très volumineux et très complet, et d'autant moins aisé, il faut bien reconnaître, que l'accès au document n'a pas été, je pense, le plus transparent.

On a reçu par notre groupe politique, aujourd'hui, une note de Monsieur Le Faou nous expliquant comment ce document avait été mis à disposition dans les arrondissements et comment il aurait dû être communiqué aux élus. Dans cette note, monsieur Le Faou dit qu'on aurait dû recevoir un lien internet qui nous permettait de le consulter par internet et que l'on aurait dû nous informer que les documents étaient communicables. Il n'en a rien été et nous n'avons eu aucune communication de votre part sur la façon dont nous pouvions prendre connaissance des éléments du PLU.

On s'est débrouillé de notre côté, pas de chance pour vous, on a pu obtenir les documents, on a pu les regarder. Mais il faut bien reconnaître que ce n'est pas vous qui nous avez facilité le travail sur ce point et que cette note de Monsieur Le Faou n'a visiblement pas été mise en œuvre dans le 3^e arrondissement.

Donc ce n'est pas aisé de rendre un avis sur le PLU-H parce qu'il y a des grands objectifs, des principes comme vous l'avez évoqués, Madame PANASSIER qui recueillent souvent l'assentiment. On est tous pour le bien et contre le mal. Par contre, il en est un peu différent pour la concrétisation de ces objectifs parce qu'il y a souvent des écarts ou des incohérences. Ensuite dans cette masse de documents, il y a des évolutions favorables et puis des évolutions défavorables et ce n'est pas facile de faire une balance des deux et de donner un avis mais c'est quand même ce qu'on va essayer de faire.

Je commencerai et je serai un peu long car il faut quand même entrer dans le détail, je commencerai par reconnaître une avancée de ce PLU-H que vous avez évoqué avec l'inscription de plusieurs maisons de Monchat sur la liste des Éléments Bâti Patrimoniaux avant appelé Éléments Bâti à Préserver. C'était quelque chose d'important pour garder l'âme de Monchat. Cela avait été fait d'ailleurs pour d'autres quartiers du 3^e avec l'implication des CIL pour Vilette et Sans Souci. Ce travail avait été fait sous le mandat de Patrick Huguet, il y a plus d'une dizaine d'années. Pour Monchat, il restait à faire, et je dirais que vous auriez pu, vous auriez dû le faire ces dernières années, à l'occasion des modifications partielles du PLU. On a eu un débat assez houleux, ici, sur ce sujet. Je constate que c'est fait aujourd'hui pour l'avenir dans le cadre de ce nouveau PLU-H, c'est une avancée, c'est un progrès, on le souligne et on s'en félicite.

Maintenant il y a d'autres éléments problématiques qui demeurent ou qui apparaissent dans ce PLU-H. Le premier, c'est la question de l'urbanisation du tènement de la Clinique TRARIEUX qui est un point clé de notre environnement et qui aurait dû être un point clé de ce PLU-H. Il y a quelques années et assez récemment, vous aviez fait voter une modification du PLU permettant de densifier les constructions sur ce tènement, en montant, notamment, les hauteurs sur la rue des peupliers. C'est une modification qui est intervenue, il y a quelques années. Cette évolution n'était pas favorable puisqu'elle conduisait à une densification dans un secteur pavillonnaire dont les infrastructures, voiries et équipements, n'étaient pas adaptés. Nous l'avions combattue ; nous nous y étions opposés. Les habitants du secteur ont exprimé leur crainte sur cette évolution mais rien n'a changé dans le nouveau PLU-H, vous maintenez ces dispositions.

Pourtant pour encadrer le renouvellement urbain d'un tènement d'exception tel que celui de la clinique Trarieux, vous auriez pu établir ce qui s'appelle des Orientations d'Aménagement et de Programmations des OAP. Madame PANASSIER, vous nous avez parlé de l'OAP UNESCO qui concerne

le centre, la presqu'île, vous auriez, nous aurions pu et on peut encore dans ce PLU-H créer une OAP sur le tènement de la clinique Trarieux qui guiderait, qui encadrerait l'aménagement de ce tènement. Et ne me dites pas que ce n'est pas possible puisque dans le projet de PLU-H, il y a une OAP qui concerne le tènement « îlot Félix Faure, Meynis, Paul Bert Saint Eusèbe » et dont l'objectif est d'encadrer la mutation de cet îlot. Un îlot, certes, important mais qui je dirais, est moins stratégique que la clinique Trarieux. Donc, ce qu'on a fait pour cet îlot Felix Faure, pourquoi ne le fait-on pas sur la clinique Trarieux ?

Lors de la réunion de bilan mi-mandat à Monchat, vous nous avez dit, Monsieur PHILIP ne pas pouvoir faire quelque chose pour le tènement de la clinique Trarieux, de ne pas pouvoir vous opposer puisque vous êtes contraint de respecter les règles. C'est ce que vous avez répété au cours de cette réunion. Mais la vraie question, c'est l'actualité. Quelles règles définit-on ? Vous ne pouvez pas dire que vous respectez des règles puisqu'on est en train de les définir. J'ai tendance à dire que sur ce dossier, j'ai un peu l'impression que vous organisez vous-même votre impuissance. C'est-à-dire que vous nous dites que vous ne pouvez rien faire mais vous n'essayez pas de changer les règles pour pouvoir le faire. Donc je pense qu'effectivement vous organisez votre impuissance et je crois qu'on a bien compris sur ce dossier que l'objectif est de laisser carte blanche aux promoteurs. »

C. PANASSIER : « Non. »

P. BERAT : « He oui madame PANASSIER et si vous ne voulez pas le faire... »

Inaudible

P. BERAT : « Je vous prends aux mots Madame PANASSIER et si ce n'est pas le cas, demandez à ce qu'il y ait une OAP dans ce PLU qui encadre la mutation de ce tènement et là on verra que vous êtes en mesure de demander des choses aux promoteurs.

Autre problème l'entrée sud de Monchat. Vous aviez déjà validé un permis de construire pour un immeuble de 7 étages sur le rue Ferdinand Buisson utilisant à l'époque une double exception et là encore Madame PANASSIER lors ... (*inaudibles*) . Vous avez raison de rigoler Monsieur Philip mais je pense... »

T. PHILIP : « Je dis simplement : à côté d'un immeuble de 7 étages que vous aviez autorisé, vous, quand vous étiez aux affaires. »

P. BERAT : « Non, je vous avais déjà dit Monsieur Thierry PHILIP qu'à l'époque je n'étais même pas né donc ne venez pas me dire que... »

T. PHILIP : « Vous étiez tout à fait né et vous étiez même élu » (*inaudible*)

P. BERAT : « Je pense que l'immeuble dont vous parlez monsieur PHILIP date de la fin des années 60. »

T. PHILIP : « Et alors vous n'étiez pas né ? »

P. BERAT : « Si, le bâtiment sur lequel vient s'adosser le bâtiment d'exception date ni des années 70 ni des années 80, il est beaucoup plus ancien. Je vous redis ce que je vous avais dit... enfin bref... Vous aviez autorisé par une double exception cet immeuble. Madame PANASSIER, lors de la réunion de Monchat, a eu cette formule heureuse en disant que cette opération était effectivement peu glorieuse. Je me rappelle qu'elle l'avait défendue ici dans le conseil et que devant les habitants de Monchat, elle l'a qualifiée de peu glorieux. Et pourtant dans ce nouveau PLU-H, vous êtes en train sur tout le début de la rue, de monter les hauteurs de 7 à 13 mètres depuis l'avenue Lacassagne jusqu'à la rue Jean-Marc Bernard des deux côtés de la rue.

C'est comme ça que les grands objectifs se traduisent par des réalités concrètes de terrain qui sont beaucoup moins favorables. Puisqu'on va avoir à cet endroit, qui est une entrée de Monchat, je le répète, un continuum d'immeubles de grandes hauteurs depuis Lacassagne jusqu'à Jean Marc Bernard des deux côtés de la rue. Finalement, on voit par ce type de dispositions que la ville dense et haute et en train de gagner le cœur de Monchat. Et vous faites la même chose sur la partie Est de la rue du professeur Florence.

Autre constat toujours sur le même sujet, vous avez laissé inchangées les hauteurs sur le cours du Docteur Long. Donc là il n'y a pas de changement, c'était ce qu'il y avait avant. Vous avez laissé. Là aussi, je pense qu'on aurait pu faire un travail un peu plus dans le détail. On aurait pu tenir compte de tout ce qui s'est passé ces dernières années, de toutes ces maisons qui ont été démolies et de

toutes ces constructions qui ont déjà eu lieu pour prévoir certaines ruptures, certaines ouvertures. Cela évite que l'on ait sur ce cours qui est finalement d'une largeur assez modeste, un continuum d'assez grande hauteur et qui va créer un effet tunnel inévitable. Dans quelques années, dans 10 ans, quand on regardera ce qui s'est passé, on aura ce continuum d'immeubles avec une exception la maison du Docteur Long qui, elle, est sur la liste des maisons à préserver. Mais tout le reste, on aura un continuum d'immeubles et je pense qu'on aura fait perdre à ce cours du Docteur Long une de ces caractéristiques.

Ce sont deux évolutions néfastes que vous allez provoquer. Vous nous avez dit tout à l'heure que ça devait se faire dans les endroits où il y a des transports en commun lourds. Le problème c'est que ni sur la rue Ferdinand Buisson ni sur le cours du Docteur Long, on a des transports en commun lourds et que cette théorie de dire que « là où j'ai un transport lourd, je peux densifier », elle ne se vérifie pas sur le quartier de Monchat. Hors Monchat, on note également une densification importante rue Guy à Sans Souci qui pose un peu la même problématique.

Deuxième sujet c'est la Part-Dieu, le grand projet de la Part-Dieu. Les dispositions problématiques adoptées ces dernières années demeurent dans le nouveau PLU posant toujours la question de la cohérence de l'implantation des tours et de la place des habitants dans ce quartier. Je voudrais quand même dire à Madame CHEVALLIER, qui fait peut-être un peu preuve de naïveté sur le sujet, et qui s'étonnait que dans le PLU il n'y ait pas les nouvelles implantations de tours. Vous savez très bien que ça se réglait quand Monsieur COLLOMB revenait de « MIFIM » et qu'il avait négocié une implantation. Quand il y a avait une nouvelle tour, il y avait une modification du PLU dans l'année qui permettait l'implantation. Vous savez que ça n'a jamais été un schéma d'implantation qui se réglait par les PLU. Ça c'est quand on était beaucoup plus souple pour l'implantation des tours, on pouvait modifier le PLU sans problème.

Nous constatons, par contre, que c'est la Ville de Lyon elle-même, ce n'est pas la Métropole, qui le demande dans son avis : elle entend amplifier la densification puisque vous demandez maintenant la mutation de l'îlot Garibaldi Moncey Lafayette qui est effectivement jusqu'à maintenant pas concerné vous demandez à l'inscrire dans le nouveau PLU-H donc on peut imaginer que ce sera pour une densification complémentaire de cet îlot. Enfin et Madame Chevallier l'a dit, le projet de PLU-H est dépourvu d'emplacements réservés au niveau de la Part-Dieu pour des espaces verts de proximité, donc je ne vous parle pas des opérations du centre commercial, je vous parle des espaces qui se trouvent au pied des immeubles d'habitation. Puis, il n'y a rien sur les futurs équipements, écoles, équipements sportifs pour ces nouveaux habitants qu'on va amener à la Part-Dieu. On voit bien dans ce PLU-H, il n'y a pas de vision prospective pour la Part-Dieu, pour la vie des habitants. C'est une opération d'urbanisme de construction de tours, de densification, mais on ne pense pas à la vie des habitants. Le premier sujet, c'est effectivement la nouvelle école pour la Part-Dieu dont on ne sait pas où elle se fera si elle se fait un jour.

En conclusion, ces mauvaises orientations du PLU-H posent question quant à la concrétisation des objectifs généraux que vous avez évoqués notamment en matière d'équilibre urbain, de cadre de vie et de préservation des spécificités des quartiers. Le bilan « menaces/avancées » de ce projet de PLU-H pour le 3^e arrondissement, puisque c'est bien de celui-là dont il s'agit ce soir, n'est pas positif et en l'état nous ne pouvons approuver votre rapport.

Je dis en l'état parce qu'il reste encore quelque mois pour travailler sur ce PLU-H avant le vote définitif à la Métropole et vous avez encore le temps de corriger ces erreurs que je rappelle brièvement en synthèse : il est encore temps d'adopter une OAP pour le tènement de la clinique Trarieux et puisque vous dites avoir une volonté d'encadrement de la mutation de ce terrain, il vaut mieux écrire les choses. Donc inscrivez ces évolutions dans une OAP pour que ce soit dans le PLU-H et on pourra alors travailler avec le promoteur. C'est la première chose que vous pouvez faire dans les mois qui viennent ... pas en secret pas dans des cabinets pas en renvoyant les gens vers le promoteur comme vous le faites mais en travaillant, vous, en tant qu'élu à l'urbanisme pour que

dans le PLU-H ... Oui madame PANASSIER vous renvoyez des gens vers le promoteur, c'est ce qui ce passe aujourd'hui. »

C PANASSIER : Inaudible

P.BERAT : « Donc moi ce que je vous propose, c'est de jouer votre rôle d'adjointe à l'urbanisme et d'intégrer dans le PLU-H des orientations pour la mutation de ce tènement, c'est cela votre rôle d'élue Madame PANASSIER. Et ce n'est pas de négocier par derrière, la mutation de ce terrain. Voilà ce qu'on vous demande.

Deuxième chose, C'est d'abandonner l'augmentation de hauteur sur le rue Ferdinand BUISSON ... (inaudible)... Faites une OAP sur Trarieux si vous voulez nous prouver votre bonne foi. Mais ne dites pas que vous négociez puisque vous ne vous donnez pas les moyens de négocier. N'augmentez pas les hauteurs sur la rue Ferdinand Buisson. Il est encore temps de ne pas commettre cette erreur urbanistique, revoyez celle sur le cours du Docteur Long pour ménager certaines ruptures. Mettez dans ce PLU-H un schéma d'implantation des tours à la Part-Dieu qui assure une meilleure cohérence des implantations et créez certains équipements réservés pour des équipements de proximité sur la Part-Dieu et alors on pourra considérer que ce PLU-H est bénéfique pour le 3^e. Donc en l'état, nous ne pouvons pas approuver ce rapport. Je vous remercie de votre écoute. »

T. PHILIP : « Ce débat ayant eu lieu et se continuant dans les réunions publiques dont on parlait, je mets le rapport aux voix. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE À LA MAJORITE

Vote contre des Elus Les Républicains & Apparentés (P. BERAT, L. LASSAGNE)

Abstention de l'Elu Les Républicains & Apparentés (P. HUGUET)

17 - 27284 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 302 822 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 23 logements (17 logements PLUS et 6 logements PLAI) située 15-33 rue Desaix à Lyon 3^e

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une garantie d'emprunt au profit d'Alliade habitat pour financer 23 logements : 17 logements PLUS et 6 logements PLAI rue Desaix. Ce rapport me donne l'occasion de vous informer sur l'évolution des constructions rue Desaix. Ce sont les nouvelles constructions qui ont commencé depuis cet été. D'Est en Ouest, se déploient 5 constructions toutes reliées par un socle commun dont la première accueillera le groupe « Amallia » d'Action Logement dont dépend Alliade Habitat. La livraison est prévue pour l'été 2018. C'est la construction la plus aboutie à ce jour. Les 4 autres constructions de logements seront livrées à l'automne 2018 pour deux d'entre elles. Et au printemps 2019 pour les deux autres. Le nuage du grand architecte Portzamparc au-dessus de la résidence de logements de tourisme lui sera terminé fin 2019. Je vous remercie d'accepter cette garantie d'emprunts pour l'immeuble pour des logements d'Alliade Habitat à l'angle de rue Cuirassier et Desaix. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – MA3 - Lyon 03 - Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement

T. PHILIP rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous allons procéder à la nomination du représentant du Conseil d'arrondissement au sein des Conseils d'école conformément au Décret de juin 2017. Comme le précise les textes pour les nominations, je vous demande votre accord afin de procéder à un vote à main levée. Quelqu'un y est-il défavorable ?

Accord du conseil à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous propose de désigner Monsieur Yann BENHAYOUN et Madame Claudine RICHNER tel que présenté dans le document posé sur vos tables, Madame RICHNER étant désignée pour les conseils de Monchat. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – MA3 - Questions du Conseil d'Arrondissement au Conseil Municipal

T. PHILIP rapporteur, donne lecture du dossier : « Comme chaque année, les élu-e-s du 3^e ont l'occasion d'interroger lors d'une séance du Conseil municipal sur des projets du territoire. C'est donc à la séance prochaine, celle du 18 décembre que nous aurons l'occasion de poser nos 3 questions et notamment la première sera posée par Jérôme MALESKI sur le partenariat entre la Ville et la SEPR PPUR l'utilisation du Gymnase ».

Jérôme MALESKI : « La vie sportive est foisonnante à Lyon. D'ailleurs, le 3^{ème} arrondissement comptabilise plus de 10 000 habitants licenciés. En effet, les citoyens que nous sommes sont de plus en plus nombreux à pratiquer des activités sportives. La municipalité ne parvient pas toujours à absorber les demandes toujours grandissantes qui lui sont adressées au niveau du tissu associatif local et ce, malgré une politique volontariste de développement de ces équipements. Dans le cadre de l'actuelle reconversion de la friche industrielle des anciennes usines RVI en un Campus de la formation professionnelle et de l'alternance, la SEPR a construit un gymnase, actuellement sur le point d'être livré.

Un partenariat est en train d'être conclu entre la Ville de Lyon et la SEPR. Serait-ce donc possible de nous informer sur les conditions concrètes de cette mutualisation et les délais de mise en œuvre ? Merci pour vos éléments de réponse, qui permettront à tous de mieux saisir les contours de cette nouvelle perspective. »

T. PHILIP : « La deuxième question sera posée par Nathalie ROLLAND-VANNINI sur l'aménagement d'un espace vert entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisar ».

Nathalie ROLLAND-VANNINI : « Avec les enjeux liés au réchauffement climatique, le développement de la nature en ville est devenu une priorité pour les habitants du 3^{ème} arrondissement. Avec plus de 100 000 habitants, le 3^{ème} arrondissement dispose néanmoins d'un cadre de vie agréable grâce à son patrimoine végétal. Entre les nouveaux immeubles de logements de la BUIRE rue Abbé BOISARD et le Cours GAMBETTA, la Ville a acheté à Grand Lyon Habitat un espace vert autrefois privé et ceinturé d'un mûr. C'est une attente forte des nombreuses familles et enfants du quartier.

Dès lors, pouvez-vous nous préciser le programme et le calendrier pour l'aménagement de ce nouvel espace vert ? Je vous remercie par avance pour vos éclairages sur un sujet qui tient particulièrement à cœur aux habitants du 3^e arrondissement. »

Thierry PHILIP : « Je poserai la troisième question sur l'agrandissement de l'école Léon Jouhaux. A l'heure où la Ville de Lyon vient de terminer une très belle campagne de consultation auprès des familles sur l'organisation des rythmes scolaires, je crois que nous mesurons pleinement les enjeux de l'éducation pour les Lyonnaises et les Lyonnais. Avec ses 28 écoles et plus de 7 200 élèves, le 3^{ème} arrondissement est soucieux de préserver la qualité de son patrimoine éducatif. Le projet d'agrandissement de l'Ecole Léon Jouhaux pour lequel nous nous étions engagés en 2014 constitue un investissement majeur dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle d'Investissements votée en 2015. Une rencontre a eu lieu cette fin d'année avec les parents d'élèves qui souhaitent être informés des évolutions à venir.

Nous souhaite-on avoir aujourd'hui des précisions sur le calendrier des aménagements à venir, les grandes phases du chantier et peut-être également la sécurisation de la traversée des enfants ? »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses

T. PHILIP : « J'ai quelques informations diverses : les vœux du maire auront lieu le 15 janvier aux Halles, l'horaire n'est pas encore certain. Le conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 16 janvier, et le spectacle le 23 janvier 2018 avec le théâtre des Asphodèles qui fera une première à cette occasion.

Je vous rappelle que nous avons une cérémonie officielle pour le départ de Monsieur GIRIER le 12 décembre prochain et que la successeuse de Monsieur GIRIER est derrière moi c'est Madame

Virginie VAISSAUD qui travaille actuellement à la mairie centrale. Elle remplacera à partir du 1^{er} février Monsieur GIRIER et est déjà présente pour faire un biseau et également pourra être présente au moment du mois de Janvier. Bienvenu à elle.

Je vous invite, s'il n'y a pas d'autre question diverse à partager un verre de l'amitié pour la fin de l'année ce qui permettra à Maud ROY de vous expliquer les deux toiles restaurées du peintre STOPPANI que vous n'avez peut-être pas encore tous vues et qui sont dans le bureau des élus ».

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.
